



CONTRAT DE SAILLIE

Milor Champeix

AA

SAISON 2021

Vendeur :

HARAS D'ÉLAH

7 Lance - 63190 Bort-l'Étang

06.79.82.73.71

harasdelah@orange.fr

n°Siret : 809 749 393 000 17

Acheteur :

Nom et Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél :

Mail :

CONDITIONS DE VENTE

L'acheteur achète au vendeur une saillie de l'étalon ci-dessus aux conditions suivantes :

Semence fraîche

La réservation de la saillie ne sera prise en compte qu'à réception du présent contrat signé en 2 exemplaires

- 1 ère fraction : réservation 165,46 € ht (TVA 10 %) soit **182 € ttc, immédiatement encaissable à l'ordre de SAS Haras d'Elah**

- 2 ème fraction :
Poulain vivant 48 H : 380 € ht (TVA 10%) soit **418 € ttc**

Le certificat de saillie ne sera remis qu'après encaissement intégral de la saillie

Nota Bene : Si la jument reste vide ou avorte ou si le poulain meurt dans les 48 heures après la naissance le certificat vétérinaire devra nous être renvoyé.

Le contrat peut être reporté l'année suivante pour **le même étalon et une même jument**, uniquement pour la saison 2021.

Un certificat vétérinaire de vacuité sera exigé.

Le solde "Poulain Vivant" restera au même tarif que celui de la saison 2021, si l'étalon est sur le même centre.

Les frais techniques seront à repayer en 2022.

Attention le report de saillie de cet étalon dépendra de son lieu de stationnement

CONDITIONS D'UTILISATIONS

La saillie est réservée pour la jument :

n°Sire : Race :

Pour un produit : SF OU AA

FRAIS ANNEXES A LA SAILLIE

Les frais de mise en place, pension, suivi gynécologique, analyses éventuelles ou autres, inhérents à l'insémination sont à la charge de l'acheteur en sus, dans le centre d'insémination de son choix.

CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ DE L'ACHETEUR

L'acheteur atteste avoir lu et accepté les conditions de vente et d'utilisations ci-dessus, et déclare souscrire à une saillie de **Milor Champeix** pour la saison 2021, en semence fraîche.

Fait à :

Le

L'acheteur

Le HARAS D'ÉLAH